

*États financiers de*

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES  
D'ACTES CRIMINELS (CAVAC)  
CÔTE-NORD**

*31 mars 2010*

# **CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS (CAVAC) CÔTE-NORD**

## **Table des matières**

	<u>PAGE</u>
<b>RAPPORT DES VÉRIFICATEURS</b>	1
<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	
Résultats	2
Évolution des actifs nets	3
Bilan	4
Notes complémentaires	5-9
<b>ANNEXE</b>	
Produits	10

## Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs du  
*Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord*

Nous avons vérifié le bilan du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord au 31 mars 2010 et les états des résultats et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Samson Bélair / Deloitte & Touche, s.e.n.c.r.l.*

1

*Le 17 mai 2010*

---

<sup>1</sup> Comptable agréé auditeur permis n° 10325

# CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS (CAVAC) CÔTE-NORD

## État des résultats

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

	2010	2009
	\$	\$
<b>PRODUITS (annexe 1)</b>	<b>604 006</b>	<b>580 384</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Salaires et charges sociales	510 909	473 201
Assurances	3 715	3 484
Cotisations et abonnements	985	895
Entretien et réparations	4 386	5 532
Frais de formation	17 475	7 722
Formation - CAVAC du Nord	8 192	-
Fournitures de bureau et papeterie	3 270	2 485
Frais d'impression	960	713
Frais de déplacement	35 954	54 668
Frais d'assemblée et divers	2 304	1 874
Loyer	17 642	17 642
Taxes municipales	1 182	-
Contrat d'entretien des équipements	2 079	2 330
Publicité, promotion et représentation	21 148	10 566
Honoraires professionnels	2 656	4 558
Télécommunications	8 214	7 397
Électricité et chauffage	1 269	2 222
Intérêts et frais bancaires	1 297	1 204
Immobilisations acquises à même les produits	-	1 712
Amortissement des immobilisations corporelles	7 135	15 488
	<b>650 772</b>	<b>613 693</b>
<b>EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS</b>	<b>(46 766)</b>	<b>(33 309)</b>

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES  
CRIMINELS (CAVAC) CÔTE-NORD**

**État de l'évolution des actifs nets**

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

	<u>Actifs nets non affectés</u>	<u>Actifs nets investis en immobilisations</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	108 460	27 110	135 570	168 879
EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS	(39 631)	(7 135)	<b>(46 766)</b>	(33 309)
INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS	(4 817)	4 817	-	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>64 012</b>	<b>24 792</b>	<b>88 804</b>	<b>135 570</b>

# CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS (CAVAC) CÔTE-NORD

## Bilan

au 31 mars 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
<b>À COURT TERME</b>		
Encaisse	95 734	60 344
Placements temporaires (Fonds mutuels)	9 039	88 817
Débiteurs (note 4)	23 861	5 422
Charges payées d'avance	902	858
	<u>129 536</u>	<u>155 441</u>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)</b>	<u>24 792</u>	<u>27 110</u>
	<u>154 328</u>	<u>182 551</u>
<b>PASSIF</b>		
<b>À COURT TERME</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	<u>65 524</u>	<u>46 981</u>
<b>ACTIFS NETS NON AFFECTÉS</b>		
Actifs nets non affectés	64 012	108 460
Actifs nets investis en immobilisations	<u>24 792</u>	<u>27 110</u>
	<u>88 804</u>	<u>135 570</u>
	<u>154 328</u>	<u>182 551</u>

AU NOM DU CONSEIL

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

# **CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS (CAVAC) CÔTE-NORD**

## **Notes complémentaires**

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

---

### **1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE**

L'Organisme est constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Sa principale activité est d'offrir des services aux personnes victimes et témoins d'actes criminels ainsi que leurs proches, dans les districts judiciaires de Baie-Comeau et de Mingan.

### **2. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES**

#### **Organismes sans but lucratif**

L'Organisme a adopté les recommandations des chapitres du Manuel de l'ICCA suivants: 1540 "État des flux de trésorerie", 1751 "États financiers intermédiaires", 4400 "Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif", 4430 "Immobilisations détenues par les organismes sans but lucratif", 4460 "Présentation de l'information sur els opérations entre apparentés dans les organismes sans but lucratif" et 4470 "Ventilation des charges des organismes sans but lucratif".

Les chapitres 1540 et 1751 ont été modifiés de façon à inclure les organismes sans but lucratif dans son champ d'application.

Le chapitre 4400 a été modifié pour supprimer l'obligation de traiter les actifs nets investis en immobilisations comme une composante distincte des actifs nets pour plutôt laisser aux organismes sans but lucratif la possibilité de présenter ce montant comme une catégorie d'actifs nets grevés d'une affectation d'origine interne, ainsi que d'apporter des précisions selon laquelle les produits et les charges doivent être comptabilisés et présentés sur la base des montants bruts lorsque l'Organisme agit pour son propre compte dans une opération.

Le chapitre 4430 a été modifié de façon à préciser que les organismes de plus petite taille qui inscrivent à l'actif les immobilisations, doivent toutes les inscrire, les amortir et réduire leur valeur conformément aux chapitres pertinents du Manuel.

Le chapitre 4460 a été modifié de façon à rendre le libellé du chapitre 4460 conforme aux dispositions du chapitre 3840 "Opérations entre apparentés".

Le chapitre 4470 établit des normes sur les informations à fournir par l'organisme sans but lucratif qui classe ses charges par fonction et ventile des charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent.

L'adoption de ces nouveaux chapitres n'a eu aucune influence significative sur les états financiers de l'Organisme.

# CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS (CAVAC) CÔTE-NORD

## Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

---

### 3. CONVENTIONS COMPTABLES

L'Organisme a choisi de se prévaloir de l'exemption accordée par l'Institut Canadien des Comptables Agréés ("ICCA") aux organismes sans but lucratif, permettant de ne pas appliquer les chapitres 3862 et 3863 du Manuel de l'ICCA qui se seraient autrement appliqués aux états financiers de l'Organisme pour l'exercice terminé le 31 mars 2010. L'Organisme continue de se conformer aux exigences du chapitre 3861 du Manuel de l'ICCA.

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

#### Placements temporaires

Les fonds mutuels sont comptabilisés au coût, ce qui représente également leur juste valeur marchande.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé selon les méthodes d'amortissement et aux taux annuels suivants:

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux</u>
Améliorations locatives	linéaire	5 ans
Matériel informatique	dégressif	30%
Mobilier de bureau	dégressif	20%

#### Constataion des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et sa réception est raisonnablement assurée.

#### Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.



**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES  
CRIMINELS (CAVAC) CÔTE-NORD**

**Notes complémentaires**

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

**4. DÉBITEURS**

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Débiteurs	12 084	-
Remboursements de dépenses à recevoir	5 629	47
Taxes à la consommation	6 148	5 375
	<u>23 861</u>	<u>5 422</u>

**5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	
	\$	\$	<u>2010</u>	<u>2009</u>
			\$	\$
Améliorations locatives	52 003	52 003	-	-
Matériel informatique	40 362	29 684	10 678	10 247
Mobilier de bureau	35 409	21 295	14 114	16 863
	<u>127 774</u>	<u>102 982</u>	<u>24 792</u>	<u>27 110</u>

**6. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER**

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs	21 719	3 382
Salaires et charges sociales	7 234	4 846
Autres	2 100	2 100
Vacances à payer	34 471	36 653
	<u>65 524</u>	<u>46 981</u>

# **CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS (CAVAC) CÔTE-NORD**

## **Notes complémentaires**

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

---

### **7. ÉVENTUALITÉ**

#### **Entente de financement**

Selon l'entente du financement de base pour l'exercice financier 2009-2010, signée avec le Ministre de la Justice du Québec, lorsque les revenus provenant de cette entente excèdent les coûts réels encourus, le Ministre voit à ce que l'Organisme en dispose selon les modalités suivantes :

l'Organisme rembourse le surplus; ou  
le surplus est ajouté à la subvention de l'exercice financier suivant; ou  
le surplus est soustrait de la subvention de l'exercice financier suivant.

Il est présentement impossible d'évaluer la décision du Ministre et les conséquences, le cas échéant, pour l'Organisme. Conséquemment, aucune provision ne figure aux états financiers.

#### **Hypothèque mobilière**

L'Organisme a consenti une hypothèque mobilière sur ses fonds mutuels, d'un montant maximum autorisé de 4 000 \$, portant intérêts au taux annuel de 25 % si demandée, et ce, pour garantir six cartes de crédit émises au nom de l'Organisme par une institution financière.

### **8. ENGAGEMENTS**

#### **Bail locatif**

L'Organisme s'est engagé par bail jusqu'en janvier 2012, pour la location d'espaces. Le solde de l'engagement suivant ce bail, exclusion faite des clauses escalatoires d'impôts fonciers et autres, s'établit à 13 617 \$.

L'Organisme s'est engagé par bail jusqu'en mars 2011, incluant une période de renouvellement d'une année par reconduction tacite, et ce, pour la location d'espaces. Le solde de l'engagement suivant ce bail, exclusion faite des clauses escalatoires d'impôts fonciers et autres, s'établit à 10 215 \$.

#### **Location d'équipement**

L'Organisme s'est engagé par contrat jusqu'en octobre 2011 pour la location d'un photocopieur. Le solde de l'engagement suivant ce contrat s'établit à 2 104 \$.

# **CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS (CAVAC) CÔTE-NORD**

## **Notes complémentaires**

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

---

### **9. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE**

Les produits de l'Organisme proviennent à 95 % (94 % en 2009) de subventions gouvernementales.

### **10. INSTRUMENTS FINANCIERS**

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur de chaque catégorie d'actifs et de passifs financiers.

#### **Encaisse, débiteurs et créditeurs et charges à payer**

Ces actifs et passifs financiers à court terme détenus à des fins de transaction sont évalués à leur valeur comptable puisqu'elle est comparable à leur juste valeur en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

#### **Placements temporaires**

Les placements sont classés comme actifs financiers disponibles à la vente. Ces actifs sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur des placements est basée sur les cours du marché.

### **11. FLUX DE TRÉSORERIE**

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car l'information sur les flux de trésorerie est évidente à la lecture des autres états financiers et des notes complémentaires.

### **12. GESTION DE CAPITAL**

Le financement des activités de l'Organisme est constitué en partie de subventions gouvernementales et les fonds disponibles sont répartis entre les diverses activités de l'Organisme en fonction des priorités établies par le conseil d'administration.

# CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS (CAVAC) CÔTE-NORD

## Produits

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

ANNEXE 1

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Subvention - Ministère de la Justice du Québec - Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels (FAVAC)	<b>549 380</b>	539 610
Subvention - Remboursement de formation - CAVAC du Nord	<b>8 000</b>	-
Contribution - MELS	<b>506</b>	-
Subvention - Ministère de la Justice - Canada	<b>16 700</b>	5 000
Contributions pénales	<b>13 010</b>	11 938
BAVAC - remboursements - frais de déplacement	<b>9 960</b>	7 292
Subvention salariale	-	1 567
Subvention - Centre local d'emploi - Fonds de développement du marché du travail	<b>6 166</b>	11 092
Revenus d'intérêts	<b>232</b>	2 889
Contribution locale	<b>52</b>	996
	<b>604 006</b>	580 384